

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt, le vingt et un Décembre, à dix-huit heures, le conseil communautaire s'est réuni à Cambrai (Nord), salle du Marché Couvert, sur la convocation qui lui a été adressée le quatorze décembre deux mil vingt, en application des dispositions de l'article L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales sous la présidence de M. François-Xavier VILLAIN, Président.

Nombre de délégués communautaires en exercice	92
Nombre de délégués communautaires présents	70
Nombre de votants	83

Nombre de conseillers communautaires titulaires présents : 70

ANNEUX : M. Thierry LEVEQUE - **AUBENCHEUL-AU-BAC** : M. Michel PRETTRE – **AWOINGT** : M. Eddy DHERBECOURT - **BANTEUX** : Mme Bernadette GODET - **BANTIGNY** : M. Yves MARECAILLE – **BLECOURT** : M. Jean-Paul BASSELET - **BOURSIES** : M. Slimane RAHEM - **CAGNONCLES** : M. Bruno LEFEBVRE - **CAMBRAI** : Mme Claire BURLET, Mme Aline CHATELAIN ;, Mme Marie-Anne DELEVALLEE, Mme Françoise DEMONTFAUCON, , M. Jean-Marie DEVILLERS, M. Christian DHENIN, Mme Nathalie DROBINOHA, Mme Dominique GAILLARD, M. Gérard LAURENT M. Jean-Pascal LEROUGE, Mme Sylviane LIENARD, M. Stéphane MAURICE, M. Brahim MOAMMIN, Mme Laurence SAYDON, M. Nicolas SIEGLER, M. Nicolas SIMEON, M. Sylvain TRANOY, M. Benoît VAILLANT, M. Pierre-Antoine VILLAIN, M. François-Xavier VILLAIN, - **CANTAING-SUR-ESCAUT** : M. Eric PARENT - **CAUROIR** : M. Benoît DHORDAIN - **CREVECOEUR-SUR-ESCAUT** : M. Gilbert DRAIN - **CUVILLERS** : M. Jacky LAURENT – **DOIGNIES** : M. Pascal MOMPACH, **ESCAUOEUUVRES** : M. Thierry BOUTEMAN, Mme Agnès BILBAUT - **ESNES** : M. Olivier GOBERT – **ESTRUN** : Mr Jean-Luc FASCIAUX - **FLESQUIERES** : Mme Fernande LAMOURET – **FRESSIES** : Mme Marie-Danièle CHEVALLIER – **GONNELIEU** : Mme Karine MORELLE - **GOUZEACOURT** : M. Jacques RICHARD - **HAYNECOURT** représentée par Mme Jocelyne HENNEQUIN . - **IWUY** : M. Daniel POTEAU, M. Pascal GUSTIN, Mme Emilie DUPUIS - **LES-RUES-DES-VIGNES** : M. Marc LANGLAIS – **LESDAIN** : Mme Geneviève GAUTIER – **MARCOING** : M. GUINET Jean-Claude, **MASNIERES** : M. Francis NOBLECOURT, Mme Christelle COUTANT - **MOEUVRES** : M. Gérard SETAN –**NEUVILLE-SAINT-REMY** : M. Christian DUMONT, Mme Martine LABALETTE - **NIERGNIES** : Mme Marjorie GOSSELET-CAMBRAI – **PROVILLE** : M. Guy COQUELLE, Mme Thérèse WARGNIES – **RAILLENCOURT-SAINTE-OLLE** : M. Bernard DE NARDA, Mme Maryvonne RINGEVAL – **RIBECOURT-LA-TOUR** : Mme Christelle MARQUES - **RUMILLY-EN-CAMBRESIS** : M. Jean-FICHAUX - **SAILLY-LEZ-CAMBRAI** : Mme Marie-Thérèse DOIGNEAUX - **SANCOURT** : M. Claude LECLERCQ – **SERANVILLERS-FORENVILLE** : Mme Marie-Bernadette BUISSET-LAVALARD – **THUN-L'EVEQUE** : M. Jacques DENOYELLE – **TILLOY-LEZ-CAMBRAI** : Sonia LANCEL - **VILLERS-EN-CAUCHIES** : M. Pascal DUEZ - **VILLERS-GUISLAIN** : M. Gérard ALLART – **VILLERS-POUICH** : M. Pascal BRUNIAUX - **WAMBAIX** : M. Romain MANESSE.

Nombre de conseillers communautaires absents excusés, ayant donné procuration : 12

CAMBRAI : M. Jean-Pierre BAVENCOFFE, titulaire qui donne procuration à Mme Sylviane LIENARD, titulaire, Mme Martine BILBAUT, titulaire qui donne procuration à Mme Marie-Anne DELEVALLEE titulaire - Mme Martine DESMOULIN, titulaire, qui donne procuration à M. Stéphane MAURICE, titulaire - Mme Sylvie LABADENS, titulaire, qui donne procuration à M. Gérard LAURENT, M. Christophe SIMPERE, titulaire, qui donne procuration à M. Brahim MAOMMIN, titulaire – M. François WIART, titulaire qui donne procuration à Mme Dominique GAILLARD **ESCAUOEUUVRES** – M. José DE SOUSA, titulaire qui donne procuration à M. Jacques DENOYELLE - **HEM-LENGLET** : Mme Yvette BLANCHARD, titulaire, qui donne procuration à M. Michel PRETTRE, titulaire - **HONNECOURT-SUR-ESCAUT** : M. Jean-Pierre GOLEBIEWSKI, titulaire, qui donne procuration à Mr Philippe LOYEZ, titulaire - **NEUVILLE-SAINT-REMY** : M. Jean-Pierre COUVENT, titulaire qui donne procuration à M. Christian DUMONT, titulaire - M. Fabrice LEFEBVRE, titulaire, qui donne procuration à M. François-Xavier VILLAIN, titulaire - **RAMILLIES** : M. Olivier DELSAUX, titulaire, qui donne procuration à Mr Benoît DHORDAIN, titulaire -

Nombre de conseillers communautaires absents excusés, ayant donné suppléance : 02

ABANCOURT : Mme Françoise LAINE, titulaire qui donne procuration à Me René CAPELLE, suppléant – **BANTOUZELLE** : Mme Sylviane MAUR, titulaire, qui donne suppléance à Mr DINET Jean-Michel, suppléant.

Nombre de conseillers communautaires absents : 8

ANNEUX : M. Thierry LEVEQUE - **CAMBRAI** : Mme Jeannie BERTHELOOT, Mme Amélia CAFEDE, - **ESWARS** : M. Francis REGNAULT – **FONTAINE-NOTRE-DAME** : M. Bruno IVANEC – **NAVES** : M; Jean-Pierre DHORME **RIEUX-EN-CAMBRESIS** : M. Michel MOUSSI - **THUN-SAINT-MARTIN** : Henri DESPRES –.

Secrétaire de séance : M. Benoît VAILLANT.

2020-12-21 : CULTURE - LE LABO : convention pour un partenariat avec la fondation Culture & Diversité et l'Unité éducative en milieu ouvert de Cambrai

Rapporteur :

Madame Laurence SAYDON

4^{ème} Vice-Présidente

au Tourisme, aux équipements culturels et au patrimoine

A travers le Labo, la Communauté d'Agglomération de Cambrai, souhaite apporter une offre culturelle au plus grand nombre, indépendamment des conditions de vie et parcours de chacun.

En 2020, le Labo a été démarché conjointement par la DRAC Hauts-de-France et une fondation d'entreprise, la fondation Marc de Lacharrière - Culture & Diversité, pour nouer un partenariat dans le cadre du dispositif « Arts, culture et protection de l'enfance ».

Ce dispositif vise à susciter des rapprochements entre des acteurs culturels et des acteurs judiciaires œuvrant dans le domaine de la protection de l'enfance. Il est porté par la fondation Culture & Diversité, avec le soutien de la DRAC, du Département du nord, de la DTPJJ du Nord.

Sa coordination régionale est assurée le centre ressources APSN (*Association Prévention Spécialisée Nationale*), structure représentative des acteurs de la prévention spécialisée dans le Nord.

Dans le cadre de ce dispositif expérimental, trois pôles composés des binômes culture/justice seront constitués dans la région Hauts-de-France : un à Dunkerque, un à Maubeuge, et il nous est aujourd'hui proposé d'en constituer un à Cambrai, à la faveur d'un travail de trois ans, mené conjointement par le Labo et l'Unité éducative de milieu ouvert de Cambrai. Les trois objectifs partagés avec la Fondation d'entreprise Culture & Diversité sont :

- de permettre à des jeunes suivis au titre la PJJ (*protection judiciaire de la jeunesse*) de bénéficier de rencontres et pratiques artistiques, susceptibles de libérer certaines formes d'expression, et d'aider à leur insertion sociale ;
- de favoriser une interconnaissance entre un acteur du monde culturel et un acteur du monde judiciaire, deux univers qui communiquent peu ;
- d'expérimenter de nouvelles formes d'action culturelle à destination de jeunes publics très éloignés de la culture.

Les charges financières de ce projet sont assumées par la Fondation d'entreprise Culture & Diversité, dans la limite de 18 000 euros par an durant trois ans. Ces crédits sont gérés par le centre Ressources APSN qui procède aux paiements directs des prestations et assure un accompagnement professionnel à l'échelle du département (journées de travail en commun...). Le Labo et l'UEMO (*Unité éducative de milieu ouvert*) mobilisent leurs équipes et locaux pour la mise en œuvre des actions qu'ils élaborent ensemble.

La Bibliothèque nationale de France, qui a à l'égard de sa tutelle (de Ministère de la Culture) des objectifs de coopération nationale (de soutien aux collectivités), a mis en place un dispositif très pertinent : Gallica Marque Blanche. Ce dispositif permet aux collectivités de confier à la BnF le stockage, la sécurisation, la maintenance et l'exploitation des images numériques des fonds patrimoniaux, en échange d'une participation financière forfaitaire, mais tenant compte du nombre d'images et sur le principe d'un partage des coûts entre la BnF et la collectivité.

Ces images sont versées dans Gallica, la bibliothèque numérique patrimoniale, ce qui permet à la collectivité de participer à l'affirmation de la souveraineté culturelle française sur le terrain mondial de l'influence culturelle. A l'inverse, la BnF met à disposition de la collectivité des outils techniques lui permettant d'intégrer à son propre site internet le moteur d'accès à la bibliothèque patrimoniale, en respectant la charte de son établissement. En d'autres termes, le public local ne « voit pas » qu'il utilise le site de la Bibliothèque nationale, et le principe de l'attachement local au patrimoine local est respecté. Plusieurs grandes collectivités ont rejoint ce dispositif (Rouen, Toulouse...).

Le coût pour la collectivité consiste en une base de 32 500 € HT (investissement, pour la mise en place) et une maintenance annuelle (fonctionnement) de 10 % du montant précédent. Cette base est revue à la hausse lorsque le volume de documents numérisés dépasse 10 000 documents (sont des documents : une photo isolée, une édition quotidienne d'un journal, un manuscrit médiéval...), ce qui peut correspondre à des centaines de milliers d'images. Ce coût est sans commune mesure avec ceux qu'induirait le même projet si la collectivité le portait seule. La dépense en investissement est par ailleurs subventionnée par l'État au titre du dispositif BNR.

Madame SAYDON précise que si le partenariat avec la BnF est initié, il sera possible d'attendre la création de la bibliothèque numérique patrimoniale pour 2022.

A l'issue des explications de Madame SAYDON, le Conseil Communautaire **DECIDE** :

- **D'AUTORISER** le Président à signer la convention Gallica marque blanche avec la Bibliothèque nationale de France ;
- **D'OUVRIR** les crédits liés à cette dépense pour les budgets 2021 et 2022.

Fait et délibéré en séance,
les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme
suivent les signatures,

Le Président,



François-Xavier VILLAIN